



## Accident du travail remuneration

Par **bat57**, le **08/09/2009** à **09:52**

Bonjour, voila mon patron ma envoyer un contrleur et la avec le traitement que je prend je dormais et je n'ai rien entendu , je suis en at, et il veut me suspendre mes indemniter complementaire de salaire svp que dois je faire .rnrnmerci.

Par **Visiteur**, le **08/09/2009** à **19:04**

bonjour,rnrncontacter en premier la sécurité sociale en expliquant que vous dormiez !!!

Par **Cornil**, le **09/09/2009** à **01:23**

La sécurité Sociale n'a RIEN A VOIR dans l'histoire!rnrnLe contrôleur est mandaté par l'employeur au titre du complément de salaire qu'il verse!rnrnIl faut contacter l'organisme de contrôle par LRAR (copie à l'employeur)rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)